

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYDELON DU 7 AVRIL 2021
À 19H00
À la CCCE
(2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom)
LE COMITÉ SYNDICAL,
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 14
Membres ayant donné procuration : 2
Membres absents excusés : 4

L'an deux-mille-vingt-et-un le sept avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le premier avril deux-mille-vingt-et-un, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h05.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien,
Mme BUHAJEZUK Christelle, M. DE LAZZER Xavier et Mme VACCA
Agnès

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François,
M. JURCZAK Serge, M. CORAZZA Hervé et M. DICK Rémy

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel et M. FADI Hassan

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul

Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. LUCCHINI Marc a donné procuration à Mme VACCA Agnès

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland a donné procuration à M. TINNES Jean-Paul

Publié(e) le 14 AVR. 2021
Notifié(e) le
Yutz, le 14 AVR. 2021
Le Directeur Général des Services,
per la délégation du Président.




Stéphanie SIEBERT

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE : M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : M. STEICHEN Christian et Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

Suppléant présent dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : M. FOSSO Antoine

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. DICK Rémy (communauté d'agglomération du Val de Fensch).

Mme VACCA Agnès est arrivée à 19h24 au cours de la délibération n°2021-10 relative au Budget Primitif 2021 et elle a participé au vote de cette délibération.

Affiché au siège du SYDELON le : **14 AVR. 2021**

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération n°2021-04 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 17 mars 2021

Décisions du Président

Délibération n°2021-05 : Participations 2021, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Délibération n°2021-06 : Appel à cotisation des membres du SYDELON

Délibération n°2021-07 : Compte de gestion 2020

Délibération n°2021-08 : Compte Administratif 2020

Délibération n°2021-09 : Affectation du résultat 2020

Délibération n°2021-10 : Budget Primitif 2021

Divers

Délibération n°2021-04

Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 17 mars 2021

Le comité syndical :

- **adopte** le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 17 mars 2021.

Décisions du Président

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2021 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

DÉCISION N°2021-02

le 10 mars 2021

DÉCIDE : d'accepter et de signer l'offre de la société TRIDENT SERVICE pour un montant total de 4 900,00 € HT soit 5 880 € TTC

Les crédits sont inscrits au budget.

DÉCISION N°2021-03

le 17 mars 2021

DÉCIDE : d'accepter les contrats de la société ARVAL proposés par l'UGAP pour la location longue durée de trois véhicules Peugeot 308 pour une période de 36 mois ;

Article 2 : ces contrats de location longue durée sont prévus moyennant un loyer total d'un montant annuel de 9 381,84 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n°2021-05

Objet : Participations 2021, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Le comité syndical,

- **vote** la participation financière selon le tableau ci-dessous.

EPCI MEMBRE	Participations 2020 TTC	Participations 2021 TTC	Hausse
Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville	5 781 432,00 €	6 286 996,00 €	+ 8%
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	5 010 048,00 €	5 377 905,00 €	+ 7%
Communauté de commune de Cattenom et environs	1 772 172,00 €	1 957 117,00 €	+ 9 %
Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières	777 984,00 €	820 936,00 €	+ 5%

Délibération n°2021-06

Objet : Appel à cotisation des membres du SYDELON

Le comité syndical,

- **fixe** le montant de la participation des membres du SYDELON à **6,02** euros hors taxes par habitant pour l'année 2021.
- **autorise** le Président, ou son représentant, à solliciter les structures adhérentes pour le versement de la cotisation.

La recette de **1 133 475,70** euros hors taxes sera inscrite au Budget Primitif 2021.

Délibération n°2021-07

Objet : Compte de gestion 2020

Le comité syndical,

- **adopte** le compte de gestion pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération n°2021-08**Objet : Compte Administratif 2020**

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4^{ème} Vice-Président,

Le Président, Michel Paquet, quitte la salle et cède la présidence à Mme Patricia RENAUX.

Le comité syndical,

- **adopte** le compte administratif pour l'exercice 2020 du SYDELON arrêté comme suit :

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes	+ 12 942 284,10 €
Dépenses	- 13 286 440,88 €
Résultat de l'exercice	= - 344 156,78 €
Résultat de fonctionnement reporté	+ 417 469,95 €
Résultat excédentaire cumulé	= 73 313,17 €
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	+ 75 893,41 €
Dépenses	- 13 379,88 €
Résultat de l'exercice	= + 62 513,53 €
Résultat d'investissement reporté	+ 233 142,98 €
Excédent d'investissement cumulé	= 295 656,51 €
<i>Restes à réaliser</i>	
Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	26 000,00 €
Résultat excédentaire cumulé	= 269 656,51 €

Délibération n°2021-09**Objet : Affectation du résultat 2020**

Le comité syndical,

- **affecte** le résultat 2020; soit **73 313,17 €** comme suit :

En section de fonctionnement,

- Report à nouveau (ligne 002) **73 313,17 €**

En section d'investissement,

- Report d'investissement reporté, (ligne 1068) **0,00 €**

Délibération n°2021-10

Objet : Budget Primitif 2021

Le comité syndical,

- vote le budget primitif pour l'exercice 2021 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- vote le budget général pour l'exercice 2021 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	14 847 609,37 €
- la section d'investissement à	2 937 469,15 €

Divers

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Yutz, le 14 AVR. 2021

Le secrétaire de séance
Rémy DICK



Le Président
Michel PAQUET

